

PUCES DES COUTURIÈRES
4 octobre 2026
Pont-Aven

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone :

Email :@.....

N° carte d'identité :

Délivrée par :

Le/...../.....

N° RC si entreprise :

Immatriculation du véhicule :-.....-..... ou je n'ai pas de véhicule

Déclare sur l'honneur :

- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article **R321-9** du Code Pénal)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).

Je souhaite réserver :

- mètres **avec** tables x 4€ =
- mètres **sans** tables x 3€ =

Et je joins mon règlement de € (euros) par chèque/espèces/virement bancaire (rayer les mentions inutiles).

RIB :

- IBAN : FR76 1290 6380 2457 4403 8556 923
- BIC : AGRIFRPP829

OU DÉPÔT CHEZ MME DE LA PORTE BLANC (adresse dans le règlement)

Fait à, le /..... /.....

Signature

Tous les champs doivent être remplis afin de valider l'inscription. Les champs manquants vous seront demandés le jour de l'évènement.

RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Article 1 :

Le présent règlement intérieur a pour objet d'encadrer les activités des exposants. Ce présent règlement est applicable lors de l'évènement « Puces des couturières » du 05 octobre 2025 organisé par le cercle celtique Bro Goz Ar Milinou.

Article 2 : Lieu et date de la manifestation

La manifestation se tiendra le 04 octobre 2026 de 10h à 18h à l'adresse suivante :

*Salle polyvalente de Pénanroz,
29930 Pont-Aven*

Article 3 : Accessibilité à l'évènement

Ouverture des portes à 8h00 pour permettre l'installation des stands.

Article 4 : Modalités d'inscription

L'inscription ne sera validée par l'organisateur qu'à la réception de la présente fiche accompagnée des pièces jointes demandées.

L'inscription et le paiement sont à envoyer à l'adresse suivante :

**Mme Delaporte-Blanc Annie,
10 Hent Koz Néo,
29930 Pont-Aven**

Une deuxième modalités d'inscription peut se faire via l'adresse email brogozarmilinoupdc@gmail.com ainsi qu'un règlement par virement bancaire.

Article 5 : Paiement

Le règlement se réalise par espèces ou chèques à l'ordre de « Cercle celtique Bro Goz Ar Milinou ». Le paiement est à joindre à la fiche d'inscription. Il est également possible de faire un virement avec les coordonnées bancaires précisées sur la fiche d'inscription, il est demandé de préciser le nom, le prénom, ainsi que le nom de l'évènement dans l'intitulé du virement.

Tarif : 4€ le mètre linéaire **avec** table ou 3€ le mètre linéaire **sans** table

Article 5 : Conditions d'occupation et de libération des emplacements

Les exposants s'engagent à avoir installer leur stand et emplacement à 10h00.

Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant 18h00 et à laisser leur emplacement propre.

Article 6 :

L'association Cercle celtique Bro Goz Ar Milinou décline toute responsabilité en cas de vol, de pertes ou de détérioration de matériel ou de véhicule.

Article 7 :

Les placements seront déterminés par les organisateurs et ne pourront en aucun cas faire l'objet de réclamation ou plainte. Il ne saurait exister de préférences, passe-droit ou dérogation pour l'attribution des emplacements.

Article 8 :

Les organisateurs sont seuls décisionnaires en cas de litige.

Article 9 : Conditions de participation

L'évènement est réservé aux participants dans le cadre de la réglementation en vigueur et en accord avec le règlement intérieur. En signant le formulaire d'inscription, les participants déclarent par la même adhérer aux clauses du présent règlement.